

## Compte rendu synthétique du Conseil municipal du 10 mai 2016.

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Étaient présents : tous les membres en exercice, sauf :

B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN ; A. MILIN, pvr à JL. MILIN,  
JR. CLOITRE, pvr à M. QUELLEC, Ph. GAY, pvr à M. LE  
VOURCH.

A.HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que  
secrétaires de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après une observation  
de M. LE VOURCH qui déplore que ses propos relatifs à l'usage  
du legs GIRARDOT aient été relatés de façon « simpliste et  
réductrice ». Le Maire lui précise que les comptes rendus de  
séance n'ont pas vocation à reprendre l'intégralité des débats.

**Attribution des subventions 2016 aux associations.** F. BIDAN  
indique que la commission de finances, à l'occasion de sa réunion  
du 3 mai, a réaffirmé sa volonté de soutenir, dans le respect des  
principes de l'Agenda21, les associations qui :

- Créent du lien social, de la solidarité et de la convivialité entre  
les conquétois,

- Animent la commune et contribuent à son dynamisme,

- Participent à l'épanouissement sportif et culturel des habitants  
et de leurs visiteurs,

- Œuvrent en direction des jeunes.

Il a également été rappelé que la collectivité, outre son soutien  
financier, mettait à la disposition de ces associations : des locaux,  
du matériel, le concours de ses agents lors des diverses  
manifestations.

Il est proposé de verser 43 823 € d'aide au fonctionnement des  
associations d'intérêt local et 1 100 € de subventions  
exceptionnelles. Unanimité. *Cette question fait l'objet d'une  
intervention de M. LE VOURCH qui demande si la commission,  
dans la continuité de la politique de rigueur adoptée l'année  
précédente au regard des tensions sur les finances locales, a  
examiné les ressources des associations avant de proposer les  
attributions de subventions.*

Le Maire, F. BIDAN, M. QUELLEC et R. COGUIEC lui  
répondent que les bilans financiers des associations ont été  
examinés avec vigilance, et que davantage de clarté dans les  
demandes sera attendue dans le futur. Ils soulignent néanmoins  
que les associations ont un rôle essentiel d'animation de la  
commune et qu'il est important de continuer à les soutenir sans  
accorder de « primes » aux associations moins bien gérées.

### Approbation de la mise à jour du Plan départemental des

**itinéraires de randonnées** Le Conseil départemental invite la  
commune à approuver l'actualisation du PDIR. Cinq circuits,  
proposés par la CCPI, sont concernés au Conquet. Il s'agit :

du circuit de la Pointe des Renards, du circuit de la chapelle de  
Locmeven (mitoyen avec Ploumoguer), des circuits VTT n°1 et 4,  
du circuit « Le Conquet dans l'histoire », créé par l'Office de  
Tourisme. Les engagements de la commune sont les suivants :  
**autoriser le passage des randonneurs** sur les voies et propriétés  
communales, autoriser le **balisage des circuits** et leur **promotion**,  
**conserver les sentiers** et chemins concernés, proposer le cas  
échéant un itinéraire de substitution, informer le CD des  
éventuelles fermetures d'itinéraires, demander l'inscription au  
PIDR des itinéraires présentés. Approbation à l'unanimité.

**Convention Commune - ERDF (installation d'un  
transformateur électrique).** Il est proposé de délibérer pour  
autoriser le Maire à signer un acte notarié régularisant une  
convention conclue avec ERDF le 3 mars 2014. Cette convention  
prévoit le droit pour ERDF d'occuper, sur la parcelle B n°1266 à  
LOCHRIST, un emplacement de 15m<sup>2</sup> pour installer un poste de  
transformation électrique et ses accessoires. Unanimité.

**Convention Commune - SDEF (installation de bornes de  
chargement de véhicules électriques)** Le SDEF propose à la  
commune une convention qui prévoit la création de deux  
emplacements de rechargement des véhicules électriques (1 borne  
ou *infrastructure de recharge de véhicules électriques IRVE* / 2  
places de stationnement). La borne sera fournie par le SDEF qui  
réalisera les travaux. La commission du 3 mai 2016 a approuvé ce  
projet ; il est proposé d'installer la borne sur le parking de l'Office  
de Tourisme. Les principaux engagements de la commune dans le  
cadre de cette convention sont les suivants : mise à disposition de  
l'emplacement pour une durée de 15 ans - Si demande de  
déplacement de la borne par la commune, partage des frais  
afférents au prorata temporis - Si instauration du stationnement  
payant sur la commune, exonération pour les véhicules électriques  
- Pas de redevance d'occupation du domaine public mise à la  
charge du SDEF. Unanimité.

**Actualisation de la composition de la CLAVAP** Le Conseil  
désigne à l'unanimité Monsieur Samuel COLLET pour siéger au  
sein de la CLAVAP en remplacement de Madame PINNA, en tant  
que représentant du monde économique local.

**Dénomination de place** Le Maire et Roger COGUIEC, conseiller  
délégué à la sécurité et à la prévention des risques, proposent, de  
dénommer désormais « *Place du Souvenir Français* » la place  
située à l'ouest du porche de l'Eglise, entre l'église et la rue  
Poncelin. Celle-ci, qui accueille notamment le monument aux  
morts, est jusqu'à présent connue sous le nom de Place  
Monseigneur DUPARC. Le Souvenir Français est une association  
dont la vocation est le travail de mémoire ; il rend hommage aux  
combattants morts pour la France et à ceux qui l'ont servie. Il a  
également pour mission l'entretien des monuments et sépultures,  
telles que les tombes des aviateurs anglais et canadiens au  
cimetière de Lochrist. Approbation à la majorité (opposition de B.  
DREYFUS, abstentions de M. LE VOURCH, A. HUELVAN, Ph.  
GAY et Ph. BAZIRE)

*Cette question fait l'objet d'échanges nourris.*

Ph. BAZIRE considère qu'au regard des enjeux symboliques liés  
à cette place on ne peut lui affecter le nom d'une association  
spécifique. S'il salue l'action du Souvenir Français, il déplore,  
par principe, que l'on donne le nom d'une association à la place  
de l'Eglise, et aurait préféré que l'on consulte les Conquétois. Le  
Maire et R. COGUIEC soulignent que le Souvenir Français est  
une association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique, qui  
fédère un grand nombre de conquétois et dont l'action au  
bénéfice du devoir de mémoire est exemplaire.

### Questions diverses.

A l'issue de la séance une présentation de la saison touristique est  
effectuée par Geneviève SALAUN, Présidente de l'OMT, et le  
Major de Gendarmerie ROUDOT expose, en présence de la  
lieutenante KLEIN, commandant de la communauté de brigades,  
l'audit de sécurité des bâtiments communaux récemment réalisé  
pour le compte de la municipalité.